



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine du travail

Question écrite n° 116294

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés que rencontrent les associations recrutant du personnel en contact avec des enfants, pour leur faire passer une visite médicale d'embauche. Étant donné que ses associations ne sont plus en mesure de respecter les exigences légales actuellement en vigueur pour assurer la surveillance médicale de tous ses animateurs, devant la pénurie du nombre de médecins du travail, il lui demande quelles solutions peuvent être proposées pour faire face à cette situation. En particulier, il souhaite savoir si l'appel à un médecin généraliste prend en charge cette responsabilité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116294

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8346

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)